

# Arnaud Claude & Associés

Société d'avocats

P A R I S



DROIT IMMOBILIER - URBANISME, AMÉNAGEMENT ET EXPROPRIATION - DROIT ADMINISTRATIF  
DROIT DE L'ENVIRONNEMENT - DROIT COMMERCIAL - DROIT ÉCONOMIQUE - DROIT DES SOCIÉTÉS  
DROIT DE LA RESPONSABILITÉ - DROIT DU SPORT - DROIT SOCIAL - DROIT INTERNATIONAL ET AMÉRICAIN



## LE CABINET

### Notre Expérience, Votre Réussite

Le Cabinet **Arnaud Claude & Associés** a pour origine l'association, en 1987, de Michel Leibovici, Arnaud Claude et Nicolas Sarkozy. Depuis sa création, le Cabinet a mis en œuvre une stratégie de développement externe par l'intégration au sein de sa structure d'avocats expérimentés tels Robert Farré en 1988, dans le domaine du droit commercial et du droit des sociétés, et Michel Le Troquer, en 1992, dans celui de l'expropriation, complétant ainsi les spécialités de Michel Leibovici et Arnaud Claude respectivement en droit économique et en droit immobilier.

Aujourd'hui, **14 avocats** mettent l'intégralité de leurs connaissances, de leur savoir-faire, et de leur expérience, au service de l'ensemble des clients du Cabinet afin de les conseiller dans leurs activités quotidiennes, de les accompagner tout au long de la réalisation de leurs projets et de leur apporter toute l'assistance nécessaire dans les litiges auxquels ils peuvent être confrontés.

Institutionnels publics et privés, artisans et industriels français et étrangers, PME et principaux groupes multinationaux, de nombreuses entreprises font confiance au Cabinet, certaines depuis plus de 20 ans, pour les conseiller, les assister et les représenter dans tous ses domaines de compétence.

Aujourd'hui, le Cabinet compte parmi sa clientèle des collectivités territoriales, des sociétés d'économie mixte, des OPHLM, des entreprises et compagnies d'assurance, nationales et internationales, des promoteurs immobiliers, des constructeurs automobiles, des banques et établissements financiers et de crédit, ainsi qu'une vaste clientèle de particuliers. Leur réussite est notre plus grande satisfaction.

### Nos Equipes au service de nos Clients

Le Cabinet a su étendre ses domaines de compétence, tout en **diversifiant son activité**, notamment en droit social, en droit bancaire, ou encore en droit de la responsabilité industrielle.

Pour cela, il s'est progressivement adjoint des collaborateurs dont la spécialité ou l'activité dominante répond aux besoins de la clientèle permettant ainsi au Cabinet de consacrer à ses clients des équipes dédiées à la nature de leur activité.

Dans le même temps, le Cabinet s'est attaché à renforcer ses **compétences internationales**, en intégrant des avocats inscrits à un barreau étranger, ou ayant bénéficié de formations universitaires ou professionnelles étrangères, et en développant des liens étroits avec des cabinets établis sur chaque continent, afin d'être en mesure de répondre rapidement et efficacement à toutes les problématiques juridiques internationales qui lui sont soumises.

### Notre ambition, mériter votre confiance

Pour nous, la relation entre un avocat et son client est avant tout une question de confiance. Cette confiance que nos clients nous témoignent, nous nous fixons pour objectif premier de la mériter.

Pour cela, le Cabinet s'engage et se montre intransigeant sur le strict respect de ses engagements.

Par un **dévouement total et inconditionnel**. Parce que la défense de vos intérêts est notre métier, nos équipes sont constituées d'avocats et juristes de haut niveau, toujours à la disposition de la clientèle, pour satisfaire leurs demandes dans les meilleurs délais grâce à un centre de documentation complet et à des outils informatiques et de communication les plus performants.

Par un **accompagnement permanent et personnalisé**. Parce que chacun de nos clients est différent, chaque dossier qui nous est confié bénéficie d'un traitement particulier et est suivi par un avocat particulier qui veille à s'entourer de l'équipe la plus performante afin de répondre efficacement aux attentes spécifiques du client.

Par une **stricte transparence**. Chaque intervention fait l'objet d'un accord préalable avec le client en ce qui concerne la mission qui nous est confiée, les objectifs qui nous sont fixés et la rémunération qui est proposée.





## DROIT IMMOBILIER

Le droit immobilier est l'une des activités historiques du Cabinet Arnaud Claude & Associés, et est resté, depuis sa création, l'un de ses domaines de compétence privilégiés.

La spécialité d'Arnaud Claude en la matière a largement contribué au développement de cette activité dominante au sein du Cabinet, et lui permet aujourd'hui de mettre à disposition de sa clientèle toute sa compétence de droit privé comme de droit public.

### Promotion immobilière

Le Cabinet conseille certains des plus importants acteurs de l'immobilier en France. Il intervient ainsi régulièrement aux côtés de maîtres d'ouvrage et de promoteurs immobiliers de notoriété nationale et internationale dans le cadre de leurs **projets immobiliers**.

En outre, le Cabinet assiste de nombreux propriétaires institutionnels privés et collectivités territoriales dans la **gestion patrimoniale immobilière publique et privée** de leur parc immobilier, notamment au titre de l'entretien et de la rénovation de leurs biens.

Il fournit également à sa clientèle de propriétaires fonciers et d'investisseurs une assistance juridique complète dans le cadre de leurs opérations de **mutation immobilière**, en matière de vente et d'acquisition de droits à construire, d'immeubles d'habitation, professionnels ou commerciaux, par cession de gré à gré, appels d'offre ou encore acquisition aux enchères publiques faisant suite à une saisie immobilière ou à une licitation.

### Construction immobilière

Le Cabinet Arnaud Claude & Associés dispose d'une expérience particulière en matière de **construction immobilière**, et assiste sa clientèle tant en conseil qu'en contentieux.

Il accompagne en effet les maîtres d'ouvrage, en les conseillant tant dans le **choix des intervenants** à l'acte de construction, que dans la détermination des conditions contractuelles amenées à régir leurs relations.

Le Cabinet assure également le suivi de tous les **contentieux** tout au long de l'opération de construction, de la phase du référé préventif, à la levée des réserves après réception.



Son expérience en la matière lui permet d'assister ses clients tant à l'occasion des **expertises** techniques, que dans le cadre de la mise en œuvre des **garanties légales et conventionnelles**, plus particulièrement de la garantie « dommages-ouvrage ».

### Gestion immobilière

Le Cabinet Arnaud Claude & Associés conseille de nombreux propriétaires fonciers, institutionnels privés (compagnies d'assurance), mais aussi établissements publics (OPHLM), pour solutionner les difficultés qu'ils rencontrent dans le cadre de la **gestion locative**.

Il intervient ainsi au soutien des intérêts de sa clientèle, tant dans les litiges relatifs aux **baux d'habitation**, dans le cadre des différents régimes juridiques applicables (loi de 1948, loi de 1989 ou Code Civil), qu'en qualité de conseil en matière de **baux professionnels et commerciaux**, dans le cadre de la rédaction d'actes (baux, cessions, avenants), de la fixation de valeurs locatives et des indemnités d'éviction, et plus généralement dans le contentieux relatif à la propriété commerciale.

Le Cabinet représente également ses clients dans le contentieux de la copropriété. Il fournit une assistance juridique complète aux syndicats de **copropriété** dans le cadre de la rédaction de résolutions, de l'établissement et de l'analyse de règlements de copropriété, du contentieux lié au recouvrement des charges de copropriété impayées, des scissions de copropriété, et intervient également en représentation de syndicats de copropriétaires, notamment à l'occasion de contestations d'assemblées générales.



## URBANISME, AMÉNAGEMENT & EXPROPRIATION

En complément de son importante activité de droit immobilier, le Cabinet Arnaud Claude & Associés dispose d'une équipe dédiée aux **problématiques immobilières de droit public**, liées au **droit de l'urbanisme et de l'aménagement** du territoire, afin de pouvoir assister et conseiller l'ensemble de sa clientèle privée et publique dans tous les aspects de cette matière, et mettre à disposition de sa clientèle toute sa compétence, notamment sa pratique reconnue en matière **d'expropriation**.

### Urbanisme et aménagement

Le Cabinet intervient, tant en conseil qu'en contentieux, aux côtés des collectivités locales en matière de **planification des sols** (élaboration, révision, modification des POS / PLU), de délivrance d'**autorisations d'urbanisme** (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager) et de mise en œuvre du **droit de préemption**.

Il intervient par ailleurs pour le compte de promoteurs immobiliers, aussi bien en conseil sur des **montages de projets** (lotissements, permis de construire valant division, audits de dossiers de demandes d'autorisations avant leur dépôt, ...), qu'en contentieux, dans le cadre de procédures engagées à l'encontre des autorisations qui leur sont délivrées.

Le Cabinet assiste les collectivités locales et les sociétés d'économie mixte dans le choix et la mise en œuvre des **procédures d'aménagement** les plus adéquates (zones d'aménagement concerté, lotissements, ...) ainsi que dans les négociations d'**acquisitions foncières**, et les représente dans les phases contentieuses devant le juge administratif.

Dans ce domaine, il assiste également les promoteurs privés intéressés par l'**acquisition de charges foncières et de droits à construire**.

### Expropriation

Depuis plus de vingt ans, le Cabinet Arnaud Claude & Associés intervient pour le compte de **personnes publiques expropriantes**, en conseil et en contentieux, en matière d'expropriation, tant dans la phase administrative (procédures relatives aux arrêtés de déclaration d'utilité publique et de cessibilité) que dans la phase judiciaire de **fixation d'indemnité de dépossession foncière** (mémoire en offre, transport, fixation judiciaire des indemnités, prise de possession).

Il peut également intervenir pour le compte de propriétaires fonciers faisant l'objet d'une procédure d'expropriation.

Le Cabinet vient également au soutien de ses clients dans les négociations entre l'autorité expropriante et l'exproprié pour permettre une transaction amiable (négociations, rédactions des actes, exécution).

### Droit administratif

Fort d'un département spécialisé en droit public, le Cabinet a développé une compétence reconnue en droit administratif général, en matière de **fonction publique**, de **domanialité**, de **responsabilité administrative**, ou encore de **conventions d'aménagement**, et assiste sa clientèle tant en conseil qu'en contentieux.

### Droit de l'environnement

Le Cabinet intervient aux côtés d'entreprises privées, spécialisées dans le domaine de l'environnement, dans l'analyse de la nomenclature applicable et du type d'autorisations nécessaires à leurs activités.

Il intervient également pour le compte de collectivités notamment dans le cadre de négociations d'acquisitions foncières de parcelles ou terrains d'assiette ayant accueilli d'anciennes activités industrielles.

L'ensemble de ces compétences a permis au Cabinet Arnaud Claude & Associés de représenter entre 1996 et 2007 Monsieur le Bâtonnier du Barreau de Paris au sein du GRIDAUH, groupement d'intérêt public dont la vocation est la recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat.





## DROIT COMMERCIAL & DROIT BANCAIRE

### Droit Commercial et Droit Pénal des Affaires

Le Cabinet Arnaud Claude & Associés conseille et assiste toutes les formes de sociétés de personnes et de capitaux, des plus modestes sociétés familiales aux plus grands groupes français et internationaux, dans le cadre de leurs activités commerciales. Il intervient également aux côtés des dirigeants d'entreprises, associés et actionnaires.

Le Cabinet intervient aux côtés de PME/PMI, sociétés nationales et internationales. Il les assiste aussi bien en qualité de conseil, qu'à l'occasion de contentieux.

Le Cabinet a ainsi pu développer une compétence particulière en matière de **contrats civils et commerciaux**, pour le compte d'entreprises françaises et étrangères, par l'assistance et le conseil dans tous les domaines de la vie économique et financière d'une société commerciale.

Il intervient également au soutien des intérêts de ses clients en matière de **droit pénal des affaires**, impliquant le conseil et la défense devant les juridictions répressives des personnes morales et/ou de leurs dirigeants victimes d'infractions pénales économiques.

Plus généralement, le Cabinet traite l'ensemble du contentieux lié à la vie sociale et économique des sociétés.

### Droit des Sociétés et des Entreprises en Difficultés

Le Cabinet Arnaud Claude & Associés assiste sa clientèle d'entreprises en **droit des sociétés**, en conseillant sa clientèle dans les étapes de **création**, de **transformation** ou encore de **dissolution** de sociétés, civiles ou commerciales, et en lui fournissant une assistance juridique complète en matière de **pactes d'actionnaires**, et de manière générale, pour toutes les difficultés liées au droit des sociétés.

Le Cabinet a développé une compétence particulière en matière de **cessions de sociétés et d'actifs**, domaine dans lequel il intervient en qualité de conseil et de rédacteur d'actes, tant à l'occasion des **audits juridiques** préalables aux opérations de cessions, que dans le cadre des **négociations** des conditions de cession, et notamment des **garanties de passif et d'actif**.

Le Cabinet intervient également dans les contentieux des **entreprises en difficulté et procédures collectives**, afin



d'apporter conseil et assistance en amont et en aval des procédures, dans le cadre de plan de sauvegarde, de redressement, et de liquidation judiciaire.

### Droit Bancaire et Voies d'Exécution

Le Cabinet Arnaud Claude & Associés conseille une vaste clientèle d'institutions bancaires et d'établissements de crédit et intervient régulièrement en matière de gestion du risque client, et de prise de garantie.

A ce titre, il a ainsi développé, une activité importante en lien avec le secteur bancaire, notamment en **droit bancaire**, dans le cadre de financement de particuliers et d'entreprises, où le Cabinet procure assistance et conseil propres au financement d'entreprise (financement de stock...) et aux crédits immobiliers.

Plus largement, le Cabinet représente sa clientèle dans les litiges relatifs au **recouvrement de créances**, civiles et commerciales, en se chargeant des procédures de recouvrement devant toutes les juridictions, civiles ou commerciales.

En amont de cette activité, le Cabinet conseille sa clientèle d'entreprises et d'établissements bancaires en matière de **droit des sûretés**, dans le cadre de la prise de garanties, qu'il s'agisse d'hypothèques, de cautionnements ou encore de garanties autonomes, et de l'obtention de mesures provisoires et conservatoires.

En aval, il se charge également des **voies d'exécution**, au titre des décisions judiciaires obtenues pour le compte de la clientèle, mais également au titre de toutes mesures susceptibles de préserver au mieux les intérêts financiers de ses clients.

Le Cabinet a ainsi plus particulièrement développé une compétence largement reconnue en matière de **saisies immobilières**, pour lesquelles il se charge des procédures de saisies et des procédures d'ordre, dans le cadre de mise en œuvre de garanties hypothécaires, notamment pour le compte d'établissements bancaires.



## DROIT ÉCONOMIQUE

Le Cabinet Arnaud Claude & Associés dispose également de compétences particulières en droit économique qu'il met régulièrement au service des intérêts de ses clients.

### Distribution, Concurrence et Consommation

Le Cabinet Arnaud Claude & Associés conseille régulièrement sa clientèle en matière de **droit de la distribution**, et plus particulièrement dans le domaine de la distribution automobile, dans lequel il représente habituellement plusieurs constructeurs. Le Cabinet les conseille dans le cadre du développement de leur **politique de distribution** et du choix du système de distribution le plus approprié, et les assiste dans les contentieux français et européens liés notamment à la **résiliation de contrats** de distribution, aux difficultés entraînées par la revente hors réseau, ou encore aux contestations de définition de potentiels et d'objectifs de vente.

Le Cabinet intervient en outre en **droit de la concurrence**, par le conseil et l'assistance de PME jusqu'aux plus importants groupes internationaux, notamment dans le cadre

de contentieux des **pratiques déloyales ou discriminatoires**. Il conseille également sa clientèle en **droit de la consommation**, dans le cadre de l'établissement de documents contractuels tels que les bons de commande, les conditions générales de vente ou d'achat, et l'assiste dans les litiges liés à la mise en cause de leur validité, notamment dans les actions en suppression de clauses abusives.

### Crédit à la Consommation

Le Cabinet conseille et assiste de nombreux établissements bancaires et de crédit dans leur activité de **crédit à la consommation**. Il représente sa clientèle dans les contentieux liés au recouvrement de créances et a ainsi développé une expertise particulière en la matière, qu'il s'agisse de crédit sous forme de **prêt personnel**, de **crédit revolving**, mais aussi de **découvert bancaire**.

Le Cabinet intervient également pour les professionnels du crédit devant le juge de l'exécution statuant en matière de **surendettement des particuliers**.



## RISQUES INDUSTRIELS ET DROIT AÉRIEN

Le Cabinet Arnaud Claude & Associés conseille et représente plusieurs industriels français et étrangers dans leurs problématiques et litiges liés aux **risques industriels**, à la **responsabilité du fait des produits défectueux**, et aux **vices cachés**.

Conseil depuis plusieurs années de constructeurs automobiles étrangers, il a notamment développé une expérience particulière dans le domaine des **produits automobiles**, et ce, sur l'ensemble du territoire national.

Il assiste ainsi sa clientèle dans les phases préventives, au stade de l'expertise amiable ou judiciaire, et la représente tout au long de la procédure contentieuse qui en découle.

Le Cabinet Arnaud Claude & Associés est également reconnu pour sa pratique en

**droit aérien**, dans le cadre d'incidents et d'accidents d'aéronefs, en France comme à l'étranger. Il est notamment intervenu au soutien des intérêts des victimes françaises et étrangères des plus graves catastrophes aériennes de ces dernières années, afin de les assister, d'une part dans le cadre des procédures pénales qui en résultent, et d'autre part, dans la recherche d'une indemnisation juste et équitable des préjudices subis.

A ce titre, le Cabinet est également amené à traiter, conjointement avec d'autres cabinets à travers le monde, les différentes problématiques juridiques et stratégiques de **droit international privé**, notamment à travers la détermination de la juridiction internationalement compétente et du droit applicable.

Depuis plusieurs années, le Cabinet est membre du groupement d'intérêt économique **AVEO**, structure composée exclusivement de cabinets d'avocats français et étrangers, pour une optimisation de la gestion de ce type de dossiers.





## DROIT SOCIAL

Le Cabinet Arnaud Claude & Associés travaille en liens étroits avec de nombreuses directions des ressources humaines d'entreprises françaises, ou étrangères implantées en France, afin de les assister dans la gestion des difficultés liées au **droit du travail**.

Il assiste et conseille sa clientèle de PME et d'entreprises nationales et internationales dans tous les aspects du contentieux du droit du travail et les représente devant les juridictions administratives et sociales.

Le Cabinet intervient particulièrement dans le cadre de **projets et opérations de restructuration**, de fermeture de sites, et de **transfert d'activités et de salariés**.

Il assiste ces entreprises dans le cadre de **licenciements**

**collectifs** aux différents stades de la procédure, de la négociation et de la consultation des représentants du personnel, de la rédaction du plan de sauvegarde de l'emploi, et des relations avec l'administration du travail.

Dans les rapports individuels entre l'entreprise et les salariés, le Cabinet intervient et conseille ses clients, pour **la négociation et la rédaction des contrats de travail**, dans le cadre de **licenciements individuels** pour motif économique ou personnel, et, à la suite du licenciement, pour la négociation et la rédaction de transactions.

Le Cabinet intervient également, tant pour les entreprises que pour les salariés, en matière de harcèlement, notamment moral, ainsi que dans les litiges relatifs aux élections professionnelles.



## DROIT INTERNATIONAL ET AMÉRICAIN

Le Cabinet Arnaud Claude & Associés conseille ses clients ayant tout ou partie de leurs activités à l'étranger, dans leurs différents projets transfrontaliers ayant un lien de rattachement avec la France.

Il assiste plus particulièrement de nombreuses entreprises dans leurs **opérations, européennes ou internationales**, de cessions et d'acquisitions de sociétés ou de biens immobiliers.

Grâce aux compétences de ses équipes, composées d'avocats inscrits à un **barreau étranger**, ou ayant bénéficié de formations universitaires ou professionnelles étrangères, il dispose des compétences et outils nécessaires à la négociation

et à la rédaction des actes en langue étrangère, notamment en anglais.

Le Cabinet intervient également régulièrement aux côtés de sa clientèle dans les contentieux civils et commerciaux ayant une nature internationale.

Il a ainsi développé une expérience particulière en matière de **conflits de lois et de juridictions** et dispose d'un réseau international lui permettant de conseiller efficacement sa clientèle dans toutes les problématiques présentant un lien d'extranéité, plus particulièrement en droit américain.



## DROIT DU SPORT

Le Cabinet Arnaud Claude & Associés intervient aux côtés de fédérations, d'associations sportives et de sportifs, qu'ils soient professionnels ou amateurs, dans le conseil et le contentieux lié à la **pratique et au risque sportif**.

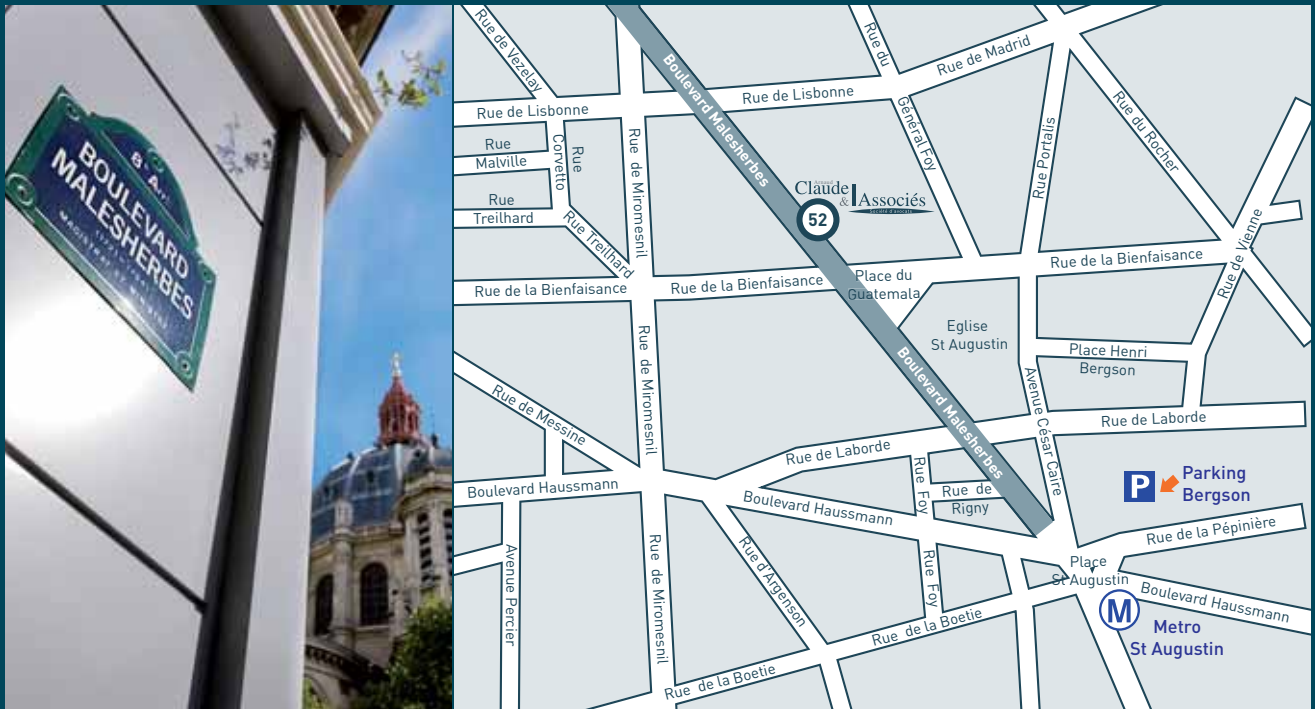
Fort de l'expérience de l'un de ses associés qui a assumé des responsabilités au sein de structures sportives, fédérales et associatives, le Cabinet est ainsi régulièrement sollicité pour résoudre les difficultés rencontrées par des fédérations sportives de toute taille, dans leur gestion quotidienne, mais

aussi et surtout, dans les litiges relatifs à leur responsabilité extra-contractuelle, suite à un événement accidentel.

Le Cabinet intervient également dans les relations de **partenariat** et de **sponsoring**, ponctuelles ou durables, entre sociétés commerciales et sportifs ou entités sportives.

Il assiste également de nombreux sportifs dans les différends qu'ils peuvent rencontrer avec leurs fédérations, associations, ou employeurs, et, de manière ponctuelle, en défense dans le cadre de la lutte contre le dopage.

## PLAN D'ACCÈS



© SELAS Arnaud CLAUDE & Associés 2008 – Tous droits réservés

Arnaud  
**Claude & Associés**  
Société d'avocats

52, boulevard Malesherbes - 75008 Paris - Tél : +33(0)1 43 87 73 07 - Fax : +33(0)1 45 22 62 34  
E-mail : [contact@claud-associes.com](mailto:contact@claud-associes.com) - [www.claude-associes.com](http://www.claude-associes.com)